

Au Grand Conseil

Interpellation : A quand une décentralisation du service informatique de l'Etat de Vaud en France voisine ?

Développement :

Le Service informatique de l'Etat de Vaud (DSI) est placé sous la Direction du département des infrastructures et c'est le Centre d'exploitation informatique (CEI) qui gère toutes les plateformes informatiques de l'Etat.

Au regard de l'organigramme du Centre d'exploitation informatique, nous constatons que la grande majorité des cadres viennent de France

Il semble aujourd'hui que la provenance des responsables de ce département oriente l'engagement des collaborateurs vers des ressortissants français.

Il y a quelques mois, le Département des infrastructures a repris en interne les informations qui étaient précédemment gérées dans le canton de Berne sous le prétexte de la sensibilité des données traitées.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Le constat qui fait état d'une présence très marquée de personnes de nationalité française dans le Service informatique de l'Etat de Vaud correspond-il à la réalité ?
2. Combien le Service informatique de l'Etat de Vaud et le Centre d'exploitation des données en particulier, comptent-ils de collaborateurs et quelle est la proportion de collaborateurs étrangers au sein de ces deux services ?
3. Tenant compte de la question précédente, y a-t-il des personnes frontalières engagées au sein des services précités ?
4. En fonction de la très grande sensibilité des informations traitées par le Centre d'exploitation informatique, des mesures spéciales de protection des données ont-elles été prises ?
5. Quelles sont les raisons objectives pour que la préférence prioritaire à l'engagement ne soit pas donnée à des personnes domiciliées dans le canton de Vaud ?

Bex, le 1er juin 2010

Pierre-Yves Rapaz,
Député